

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 17 décembre 2009

Date de convocation : 10 décembre 2009

Nombre de Conseillers : 18

En exercice : 18 Présents : 18 Procurations : 0

L'an deux mille neuf le 17 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Laurent AUBUCHOU, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Marc CANTON, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Emmanuelle JAURETCHE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES:

PROCURATIONS :

Secrétaire de séance : Yves MONGUILHET

M. le Maire demande la modification de l'ordre du jour, acceptée à l'unanimité, à savoir :

- supprimer le projet de délibération « ouverture de crédits 2010 »,
- ajouter un projet de délibération pour location de la parcelle AC 567.

1) Lecture du procès-verbal du 4 novembre 2009 : *adopté à l'unanimité*

2) Adhésion aux contrats assurance-groupe : *adopté à l'unanimité*

Afin de garantir la protection sociale des fonctionnaires affiliés à la CNRACL et les agents relevant du régime de Sécurité Sociale, les collectivités peuvent souscrire un contrat d'assurance-groupe. Suite à l'appel à concurrence conduit par le Centre de Gestion, la CNP et Dexia ont été retenus. Il a été décidé d'adhérer aux deux contrats d'assurance-groupe à compter du 1^{er} janvier 2010.

3) Convention de maintien dans l'emploi, reclassement : *adopté à l'unanimité*

Face au risque d'inaptitude partielle ou totale d'un agent à sa fonction, le Centre de Gestion met à la disposition des collectivités une prestation d'aide au maintien dans l'emploi et au reclassement. Cette prestation est intégrée à la cotisation de la collectivité. Il est décidé d'adhérer à la prestation « maintien dans l'emploi-reclassement ».

4) Convention ERDF : *adopté à l'unanimité*

L'implantation d'une ligne électrique souterraine au lieu-dit Bat Bâches, nécessite une convention de servitudes sur la parcelle cadastrée H 862. M. le Maire est autorisé à signer la convention.

5) Convention collège Henri IV : *adopté à l'unanimité*

En raison des travaux opérés sur les gymnases de Mirepeix et Nay, le collège Henri IV demande à la commune d'Asson la mise à disposition de la salle des sports Jean Labarrère pour assurer le programme d'éducation physique et sportive. Après avis auprès d'Asson Sports, le Conseil donne son accord pour une convention tripartite sur trois années scolaires entre la commune, le collège Henri IV et le Conseil Général. Ce dernier verse à la commune une indemnisation de 10 € par heure d'occupation.

6) Convention avec la SAUR : *adopté à l'unanimité*

La convention pour l'entretien des bornes à incendie expire le 31 décembre 2009. Le Conseil Municipal retient les propositions faites par la SAUR et décide de reconduire le contrat pour une nouvelle période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2010. Le coût pour le contrôle, la mesure de la pression et l'entretien des appareils est établi comme suit : 80 € HT pour chacune des 27 bornes de diamètre 100 mm et 75 € HT pour chacune des deux bornes de 80 mm.

7) P.L.U., fin d'enquête publique

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer d'une part sur la révision simplifiée, d'autre part sur des modifications du PLU. Michel Aurignac rapporte aux élus le déroulement et le résultat de l'enquête publique.

La révision, est approuvée à l'unanimité, rien ne s'opposant à la requalification du terrain sur lequel doit être implantée la déchetterie intercommunale.

La modification porte essentiellement sur des points de règlement d'urbanisme qui sont simplifiés et modifiés pour plus de clarté. Aucune observation négative n'ayant été formulée, le commissaire enquêteur émet un avis favorable. Après discussion, le Conseil Municipal donne son accord par 12 voix et 6 abstentions.

8) Convention d'assistance technique en matière d'assainissement collectif : *adopté à l'unanimité*

M. le Maire informe que la loi sur l'eau impose des changements dans le fonctionnement des services d'assistance technique. Ainsi, le SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Épuration) est remplacé par la MATEMA 64 (Mission d'Animation Territoriale de l'Eau et des Milieux Aquatiques). La tarification du volet assainissement est fixée à 0,04 € par habitant et par an ; le seuil de tarification étant établi à 750 € par an, il n'en coûtera rien à la commune pour 2009. Le Maire est autorisé à signer la convention.

9) Gestion de l'assainissement : *adopté 12 voix pour, 6 abstentions*

M. le Maire rappelle à l'assemblée que depuis 15 ans, l'assainissement est géré en affermage par la SAUR. Prolongé d'un an, le contrat arrive à échéance le 31 décembre 2009. La commune a le choix entre le renouvellement du contrat avec le fermier, ou une gestion directe avec le concours de la Communauté de Communes et le SIVU Gave et Lagoin qui mettent à disposition leurs moyens en matériel et en personnel. Patrick Moura présente les propositions chiffrées pour l'année 2010. Sur un an, la gestion en régie est estimée à 26.494 € TTC. La SAUR pour sa part présente deux estimations : l'une avec les prestations de base s'élève à 39.286 € TTC ; l'autre, qui inclut des services complémentaires, représenterait 48.072 € TTC. Après discussions, compte tenu de la différence des tarifs et d'un engagement qui ne porte que sur un an, le Conseil Municipal décide une gestion directe en collaboration avec la Communauté de Communes de la Vath Vielha.

10) Diagnostic accessibilité des ERP : *adopté à l'unanimité*

La loi fait obligation aux communes de réaliser un diagnostic d'accessibilité aux Etablissements Recevant du Public, ainsi que l'aménagement de la voirie et des espaces publics. Il est décidé de confier ce diagnostic à l'ATESAT dans le cadre de ses missions.

11) Remboursement assurance : *adopté à l'unanimité*

M. le Maire est autorisé à encaisser un chèque de 1728,13 € émis par GROUPAMA en règlement de frais de réparation de la climatisation de la salle de l'Isarce, suite à un sinistre du 25 juin 2009.

12) Vente de bois : *adopté 17 voix pour, 1 abstention*

Nicolas Buzy-Vignau indique que les coupes proposées cette année se situent au lieu-dit Bat Bâches, au Saligat à proximité de la station d'épuration et au quartier de la Mothe, près de la ferme Doisous. Les tarifs sont fixés à 12 € et 10 € le stère en fonction de la qualité du bois proposé.

13) Locations terrains communaux, exonération : *adopté à l'unanimité*

Il est décidé d'exonérer de la part communale d'Asson les terrains indivis de la Bathorbe loués à des particuliers, en raison de la pratique du moto cross qui rend inexploitable la plupart des parcelles. Il est d'ailleurs rappelé que cette pratique ne fait l'objet d'aucune autorisation officielle et que la responsabilité de la commune ne saurait être engagée en cas d'accident.

14) Virements de crédits : *adopté à l'unanimité*

Il est décidé de procéder à des virements de crédits afin de compléter le programme voirie 2009 à hauteur de 8.000 €, d'ouvrir deux nouveaux programmes : achat d'un photocopieur pour la mairie (4.000 €) et mise en place de la micro signalétique (7.500 €).

15) Jumelage : *adopté à l'unanimité*

Afin d'officialiser la démarche en vue du jumelage avec la commune de Ploumilliau dans les Côtes d'Armor, le Conseil Municipal accepte le principe du jumelage et la création d'un Comité. Quatre délégués qui participeront au futur Conseil d'Administration sont désignés: Patrick Moura en tant que Maire, Yves Monguilhet, Bernadette Dourrom et Fabien Bérard. Enfin, M. le Maire est autorisé à signer la convention qui liera la commune au Comité de Jumelage.

16) Réforme des collectivités territoriales : *adopté 14 voix pour, 4 abstentions*

La motion portant sur la réforme des collectivités territoriales est approuvée. Le principe d'attachement à la décentralisation, l'inquiétude quant à la loi de finances pour 2010 qui fait courir

un risque de tarissement des ressources financières pour la commune et l'appel à une véritable réforme des finances locales, sont les points évoqués dans cette motion.

17) Location des terrains communaux, parcelle AC 567 : adopté à l'unanimité

La parcelle AC 567, au lieu-dit Artigarret, n'étant plus exploitée par Jean-Michel Pommé, il convient d'annuler le titre de location émis. Le Maire est autorisé à signer un bail avec le nouveau locataire.

Questions diverses

- Jean-Jacques Claverie évoque les problèmes liés au lit de l'Ouzoum, notamment l'attaque d'une pile du Pont de Cambot et de la digue par l'eau de la rivière

- Marie-Gabrielle Monset fait le point sur la plantation des arbres sur le CD 126, prévue à partir du 25 janvier 2010.

- Guy Labarrère note que la sortie du nouveau rond-point en direction de Nay est malcommode.

- Pierre Saubatte annonce que la commission bâtiment se réunira pour les travaux à l'école du Bourg.

La séance est levée à 22 h 45

Patrick Moura

Laurent Aubuchou

Michel Aurignac

Fabien Bérard

Nicolas Buzy-Vignau

Marc Canton

Jean-Jacques Claverie

Jean-Michel Clos

Antoine Cuyaubère

Pierre Daban

Bernadette Dourrom

Bruno Fréchou

Jean Gassie

Emmanuelle Jaureche

Guy Labarrère

Yves Monguilhet

Marie-Gabrielle Monset

Pierre Saubatte